



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 15 MAI 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maité MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS.

Excusé(s) : M. Laurent DUPORGE, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Zohra OUAGUEF, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

BOURSE INITIATIVES JEUNES : AIDE AUX PROJETS

(N°2023-203)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-4 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°2022-9 du Conseil départemental en date 24/01/2022 « Evolutions des modalités de mise en œuvre des mesures départementales jeunesse » ;

Vu la délibération n°2018-603 du Conseil départemental en date 17/12/2018 « Evolutions des mesures jeunesse : Bourse initiatives jeunes, Permis Citoyen et talents citoyens » ;

Vu la délibération n°23 du Conseil départemental en date du 20/06/2016 « Evolution des mesures et dispositifs de la politique jeunesse : BIJ, permis d'engagement citoyen et permis

en route vers l'emploi » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 02/05/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer une participation, pour un montant de 530 €, au titre du dispositif « Bourse Initiatives Jeunes », au porteur de projet et conformément aux conditions repris au tableau et en annexes joints à la présente délibération.

Article 2 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-338D02	6568//93338	Mesures jeunesse	55 000,00 €	530,00 €

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 15 mai 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur Général Adjoint,

Signé

Christian DERUY

	Thématiques	Territoires	Bénéficiaires	Commune du Bénéficiaire	Descriptif des projets	Budget total	Montant sollicité	Propositions des Services	Commentaires
1	Sport / Solidarité	Calais	Nora KRISAAANE	Calais	Réalisation avec Cédric HOGEDÉ du "Projet insolite" : parcourir le GR 406 de Sisteron à Grasse en finissant par Fréjus (239 kms) en 7 jours à pied au profit de l'association "Aller plus haut"	1 285 €	640 €	530 €	
1 dossier								530 €	

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Mission Jeunesse et Citoyenneté

RAPPORT N°23

Territoire(s): Calaisis
Canton(s): CALAIS-3
EPCI(s): C. d'Agglo. du Calaisis

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 15 MAI 2023

BOURSE INITIATIVES JEUNES : AIDE AUX PROJETS

La présente délibération s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet de mandat « agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » et plus particulièrement dans le cadre de l'ambition 6 – faire des politiques départementales des tremplins vers la citoyenneté du Pacte des réussites citoyennes.

Conformément à l'article L.1111-4 du Code général des collectivités territoriales, et dans le cadre de sa politique jeunesse, le Département a décidé d'encourager les initiatives et l'engagement des jeunes du Pas-de-Calais en proposant une Bourse Initiatives Jeunes.

Pensé comme « un coup de pouce », ce dispositif permet de développer l'esprit d'initiatives chez les jeunes âgés de 16 à 25 ans et de les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets qui peuvent s'inscrire dans les domaines citoyens, solidaires, culturels, sportifs, ...

Suite à la réunion du Conseil départemental du 24 janvier 2022, le montant de la bourse est plafonné à 500 € pour les projets individuels et à 2.500 € pour les projets collectifs. Dorénavant, les critères et les conditions d'accès à la bourse permettent à des associations locales qui développent des projets favorisant l'engagement et la prise d'initiatives des jeunes, d'émarger à la bourse. Un seul projet par an et par jeune peut être financé. L'aide du Département ne peut excéder 50% du budget prévisionnel.

Un nouveau dossier a été déposé et fait l'objet d'une proposition.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant d'attribuer une participation, pour un montant de 530 €, au titre du dispositif « Bourse Initiatives Jeunes », conformément aux conditions reprises au tableau joint.

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-338D02	6568/93338	Mesures jeunesse	55 000,00	48 600,00	530,00	48 070,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/05/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY